



## Comité National d'Évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

Bulletin N° 15 - Juin 1994  
131, rue du Bac 75007 PARIS

Standard : (1) 49 55 05 51 - Télécopie : (1) 49 55 06 26

### EDITORIAL

Le Comité National d'Évaluation a donc un troisième président et je considère ma nomination à la fois comme un honneur et une lourde responsabilité. Le fait d'en avoir été membre depuis deux ans va heureusement faciliter ma tâche.

Le Comité est relativement jeune puisqu'il n'a travaillé effectivement que 7 ans et 7 mois, depuis sa création par la loi du 26 janvier 1984, et qu'il n'a été érigé en autorité administrative indépendante que depuis quatre ans par la loi du 10 juillet 1989. Sous l'impulsion de ses deux éminents Présidents, successivement Laurent Schwartz et François Luchaire, et avec l'aide et le dévouement de tous ses membres, de tous les experts et de toute l'équipe permanente sous la houlette du Secrétaire général, ce Comité a accompli un travail considérable.

Il a dû tout d'abord faire oeuvre méthodologique. En effet, le terrain était vierge, rien n'avait été fait auparavant et il a fallu inventer des outils, créer la stratégie, forger un appareil administratif, dans des conditions matérielles et budgétaires difficiles - tous les problèmes n'ont pas encore reçu de solution, en particulier la dispersion des bureaux de notre petite équipe et le statut des personnels.

D'autres conditions difficiles ont présidé à l'installation de ce Comité : je les qualifierai de "psycho-académiques". En effet, en 1984, la notion d'évaluation était parfaitement antinomique de l'esprit universitaire. J'ai même pour ma part le souvenir de grands universitaires, nos maîtres du passé, pour lesquels la seule idée que quelqu'un puisse s'entremettre dans l'organisation de leur enseignement et prétendre procéder à son évaluation, était un véritable crime contre nature. Il a donc fallu toute la diplomatie et l'habileté de mes prédécesseurs pour convaincre nos collègues de ce que l'autonomie des universités impliquait inéluctablement une évaluation a posteriori de la qualité de la formation donnée aux étudiants. On peut même dire que plus grande sera l'autonomie, plus exigeante sera l'évaluation, à condition que ce soit bien une séquence évaluation-recommandation et non inspection-sanction.

Malgré ses difficultés, le Comité a beaucoup travaillé. Depuis la première évaluation, celle de l'université Louis Pasteur en 1986, 70

établissements ont été évalués dont 56 universités et 14 écoles et grands établissements ; 14 autres évaluations sont en cours. Il y a eu l'évaluation horizontale de deux disciplines : la géographie et les sciences de l'information et de la communication. Une année sur deux, le rapport au Président de la République établit le bilan et fournit des réflexions d'ordre général, le plus souvent fondées sur des rapports spécifiques. Treize thèmes ont été ainsi abordés, et je ne fais que citer les réflexions sur l'orientation des étudiants, sur le recrutement des enseignants chercheurs, sur les échanges internationaux.

Plus importante que les données quantitatives, l'analyse qualitative est fondée sur l'autorité que le Comité National d'Évaluation a acquise. Tout d'abord auprès des établissements, qui se sont de plus en plus portés volontaires pour être soumis à cette évaluation et qui, peu à peu, ont pris acte de ce que l'évaluation ne voulait pas dire inspection, mais qu'il s'agissait beaucoup plus d'une formule bi-directionnelle dont le souci était de faciliter la mutation à l'intérieur même de l'établissement. Au-delà de nos frontières, le Comité National d'Évaluation a pris de plus en plus d'autorité et je n'en veux pour preuve que les nombreuses délégations venues à Paris pour étudier le déroulement de nos travaux ou sollicitant une mission d'éclaircissement dans différents pays d'Europe, d'Afrique ou d'Amérique du Nord et du Sud. Enfin, dans le cadre européen, il existe une confrontation permanente entre les démarches proposées par les différents pays qui ont pris acte de ce que l'évaluation était un élément essentiel : Angleterre, Pays-Bas, Danemark, et, dans le cadre de la CEE, la même démarche d'évaluation est lancée. Par conséquent, l'expérience que nous pouvons apporter dans ce domaine va servir parfois de modèle aux pays voisins et amis.

L'avenir du Comité est dominé par la large masse de travaux qui restent à accomplir et je me contenterai de citer les grandes lignes de force, qui sont au nombre de cinq :

- nous devons tout d'abord terminer le tour de France des évaluations : il reste 8 universités qui attendent notre venue et notre expertise, et ceci sera terminé avant la fin de l'année 1994. →

→ - nous avons d'autre part l'intention de poursuivre et d'approfondir les évaluations sectorielles, dites horizontales. Celles-ci ont un intérêt tout particulier car elles donnent une perspective comparative. En effet, aucune université, aucun établissement d'enseignement supérieur n'a le même profil, les mêmes objectifs, la même structure qu'un autre établissement, même si la taille ou la localisation ne sont pas sensiblement différentes. En revanche, lorsque l'on s'intéresse à une discipline, il devient possible de voir si toutes les conditions requises sont prises en compte dans chacune des structures.

- une grande mission qui reste à accomplir concerne la reprise des évaluations dans les établissements qui ont été visités auparavant. Il est évident qu'en 8 ans, beaucoup de choses ont changé, tant dans le cadre de la démographie étudiante que dans le développement de la recherche ou du rôle des collectivités territoriales et des relations avec le monde économique. Il est du devoir du Comité National d'Evaluation de se pencher sur ces évolutions, de faire le point des résultats acquis, éventuellement de relever un certain nombre de tendances déviationnistes.

- le Comité peut rendre un grand service aux établissements, à la demande de ceux-ci et sur des points précis de leur stratégie. En quelque sorte, le Comité devrait devenir le "miroir" de Stendhal et fournir aux établissements "l'arrêt à l'image" dont ils ont besoins eux-mêmes, de telle manière qu'en la voyant, se cristallise l'idée qu'il y a telle ou telle modification à réaliser. On connaît bien des établissements dans lesquels les autorités conviennent d'une démarche réformatrice mais qui n'ont pas le courage ou à qui la conjoncture politique ne permet pas de prendre l'initiative. Le Comité est là pour exprimer de l'extérieur ce qui crève les yeux de tous à l'intérieur et, à cet égard, sa mission de recommandation peut être extrêmement utile. Pour tout ceci, une nouvelle adaptation méthodologique doit être réalisée et ce sera l'objectif des tout prochains mois de notre travail.

- enfin, le Comité peut et doit s'interroger sur les grands problèmes de l'enseignement supérieur. Ce Comité est parfaitement indépendant et nous sommes très sensibles au fait que cette situation a toujours été reconnue par tous les Ministres chargés de l'enseignement supérieur. Ce qui ne prive pas ceux-ci de saisir éventuellement le Comité sur telle ou telle question qui mérite éclaircissement.

De même nous ne pouvons pas rester indifférents, en analysant ce qui se passe dans les établissements d'enseignement supérieur, à ce qui se passe avant l'entrée dans ces établissements. C'est dire que, si nous insistons (comme depuis huit ans chaque Comité l'a fait régulièrement et avec force) sur le fait que l'enseignement supérieur ne peut en aucune façon être disjoint d'une pratique de la recherche, il nous faut nous interroger sur la manière dont sont préparés nos jeunes étudiants à ce type de démarche intellectuelle. De même, il nous faut nous interroger sur les moyens de recherche qui sont attribués aux établissements d'enseignement supérieur, et insister une fois encore sur l'importance des moyens qui sont fournis par les grands organismes de recherche nationaux (CNRS, INSERM, INRA, pour ne citer que les principaux), particulièrement dans les établissements provinciaux ou de création récente.

Le souci principal du Comité est d'apporter sa contribution afin que l'enseignement supérieur français reste ce qu'il a toujours été, du domaine de l'excellence.

René Mornex

**A**u moment où s'achève le mandat de son Président François Luchoire et de la moitié de ses Membres, le Comité National d'Evaluation a présenté dans son rapport au Président de la République le bilan de quatre années de fonctionnement, ainsi que ses réflexions et recommandations concernant plusieurs questions majeures qui se posent dans l'enseignement supérieur français.

**Le rapport, publié à La Documentation Française sous le titre "Universités : la recherche des équilibres", sera disponible au début du mois de septembre 1993.**

Nous ne reviendrons pas ici sur le bilan d'activité, pris en compte dans l'éditorial du président Mornex. Nous insisterons sur les cinq chapitres qui constituent la spécificité du rapport de fin de mandat, dans son analyse de la situation de l'enseignement supérieur.

## L'enseignement et la recherche

Des évolutions notables ont marqué l'enseignement supérieur français ces dernières années : la croissance considérable des effectifs étudiants a été accompagnée par un effort financier sans précédent de la puissance publique et par l'instauration de nouveaux modes de relations entre les établissements et le ministère de tutelle.

De manière générale, le nombre de diplômés délivrés a augmenté en proportion : malgré la faiblesse persistante des résultats dans les premiers cycles des universités, l'enseignement supérieur de masse est une réalité. De plus, contrairement à une opinion trop répandue, l'enseignement supérieur français a créé et développé un nombre croissant de filières dites professionnalisées : celles-ci concernent aujourd'hui plus de la moitié de la population étudiante, tous cycles confondus. Le Comité attire particulièrement l'attention des pouvoirs publics et des responsables des établissements sur les avantages et les risques de la compétition entre ces nouvelles filières et les filières plus classiques. Ces deux données ont conduit au renforcement des relations entre universités et entreprises, même si les initiatives sont inégalement partagées et si bien des ajustements restent à trouver.

La mission de recherche des universités a été parallèlement confortée par une réorganisation de la politique du Ministère (contractualisation, création d'écoles doctorales, etc.) et par des éléments tels que la création de l'Institut de France ou la signature d'une nouvelle convention-cadre avec le CNRS. L'organisation, le financement et l'évaluation de la recherche universitaire ont connu des changements qui sont loin d'être négligeables.

Toutefois l'évolution n'a pas comblé toutes les attentes, tant en matière de moyens que de résultats.

L'orientation des bacheliers à l'entrée de l'enseignement supérieur, la mission universitaire de formation des maîtres, les recrutements et les carrières des enseignants-chercheurs, le gouvernement des universités sont quatre grands thèmes que le Comité avait en partie ou plus précisément abordés dans des rapports antérieurs. Il a souhaité développer dans ce rapport de fin de mandat les évolutions positives qui se sont dessinées et les problèmes qui demeurent.

## Mieux s'orienter pour mieux réussir dans l'enseignement supérieur

Les évaluations que le Comité a conduites font largement état des préoccupations et des efforts dans ce domaine, mais il a paru nécessaire d'établir un bilan pour accroître la mobilisation sur cette question essentielle.

# RAPPORT AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

## 1989 - 1993

Après avoir recueilli un certain nombre de chiffres et d'analyses portant sur la répartition des flux étudiants et leur devenir, les problèmes qu'ils rencontrent ainsi que leurs conséquences pour les universités, et fait le point sur l'ensemble des procédures utilisées pour l'orientation dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, le Comité s'est employé à en préciser les finalités, afin de proposer plusieurs pistes de réflexion.

Il en a tiré plusieurs recommandations, que l'on résume ici :

- mettre en oeuvre une politique globale de l'orientation qui s'élaborerait dès l'entrée en second cycle des lycées ;
- développer la coordination entre les lycées et les universités ;
- envisager de faire de la première année d'entrée dans l'enseignement supérieur un palier de détermination individualisé ;
- rééquilibrer les flux de bacheliers technologiques et généraux entre IUT et STS d'une part, premiers cycles universitaires d'autre part ;
- associer l'ensemble des personnels concernés à une politique active de l'orientation ;
- fournir à cette politique des moyens suffisants.

### **A propos de formation des maîtres**

Des efforts considérables ont été entrepris depuis quatre ans pour permettre l'accroissement et le renouvellement des effectifs enseignants du primaire et du secondaire. Le Comité, rappelant que la formation des maîtres est une mission fondamentale des universités, qu'elle ne doit pas être isolée de celle des autres cadres de la nation et qu'elle doit se faire dans un environnement de recherche scientifique, s'est interrogé sur les relations des universités avec les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM), établissements créés en 1990, distincts des universités mais liés à elles par convention, et dont la vocation est de former les enseignants des écoles, collèges et lycées.

Les difficultés rencontrées sont à la fois d'ordre quantitatif et d'ordre qualitatif. Elles concernent les structures et le fonctionnement de ces formations (locaux, personnels, cursus, etc.), la place de la recherche et de la préparation au concours d'agrégation, le cas particulier de l'enseignement technique et, de manière générale, le caractère encore trop peu universitaire des IUFM.

C'est dans un esprit constructif que le Comité a formulé plusieurs recommandations dont on indique ci-après les grands axes :

- affirmer le caractère à la fois universitaire et professionnel des IUFM ;
- afficher clairement la politique de recrutement ;
- apporter une réponse urgente au problème du recrutement des professeurs des disciplines techniques ;
- repenser le contenu des licences requises pour les professeurs des écoles ;
- permettre aux étudiants issus de l'IUFM de préparer le concours externe de l'agrégation.

### **Recrutements et carrières dans l'enseignement supérieur**

La période récente a vu la mise en oeuvre de réponses à ces questions qui vont dans le sens des propositions émises par le Comité dans son rapport de 1989 : politique de création d'emplois, début de revalorisation des carrières, effort de développement d'un vivier de futurs enseignants chercheurs, allègement des procédures de recrutement, reconnaissance d'une certaine diversité des carrières et des catégories de personnel. Il est trop tôt pour juger si ces nouvelles mesures suffisent à répondre aux exigences d'ordre qualitatif. Mais d'ores et déjà, du fait de la croissance des effectifs étudiants, le

problème du renouvellement est supplanté par la nécessité de pourvoir aux besoins immédiats d'encadrement.

Le Comité a souhaité établir le panorama le plus complet possible de la situation actuelle. Il s'est également interrogé sur les perspectives d'évolution de la condition et des missions des enseignants du supérieur. Les recommandations qu'il énonce concernent :

- le renouvellement et le rajeunissement du corps enseignant ;
- l'encadrement des nouveaux étudiants ;
- la nécessité de promouvoir des candidatures de qualité ;
- la revalorisation des rémunérations et l'amélioration des conditions de travail ;
- l'intérêt qu'il y a à lutter contre les excès du localisme ;
- les pouvoirs qui peuvent être reconnus aux établissements dans la gestion des carrières ;
- la diversification des fonctions des enseignants du supérieur ;
- les questions de déontologie et d'évaluation des enseignants.

### **Le gouvernement des universités : des conditions et du bon usage de l'autonomie**

L'autonomie des universités ne cesse d'être à l'ordre du jour, au point qu'elle paraît toujours relever davantage du domaine des objectifs que de celui de la réalité quotidienne. Dans le même temps le Comité observe au cours de ses évaluations que le gouvernement des établissements est exercé de façon très inégale, quelle que soit la qualité des personnes.

Les partenaires des établissements d'enseignement supérieur (l'Etat au premier chef, et, de plus en plus, les collectivités territoriales et les milieux économiques et professionnels) soutiennent et à la fois contraignent leur démarche vers l'autonomie, inscrite dans la loi et indispensable au bon accomplissement de leurs missions.

Le Comité a voulu montrer comment une plus grande autonomie peut résulter d'une part de l'amélioration de la réglementation et des procédures auxquelles sont soumises les universités (en matière budgétaire, comptable et juridique, en matière de détermination des politiques et d'octroi des moyens), d'autre part de leur effort pour mieux se gouverner. Sur ce point le Comité relève de manière assez constante, en dépit de la diversité des situations locales, des lacunes et des faiblesses.

Ses recommandations s'adressent donc à la fois aux pouvoirs publics et aux responsables des établissements :

- il importe que l'Etat fixe des règles claires et précises sur la base desquelles les universités pourront agir, sous la responsabilité de leurs élus ;
- il serait urgent que les ministères compétents s'accordent pour mettre à jour l'instruction comptable applicable aux EPSCT ;
- en matière de recherche, il faut réfléchir à la nécessaire conciliation entre les initiatives locales et les politiques nationales ;
- à côté des rapports verticaux entre l'Etat et les établissements doivent s'organiser des rapports horizontaux entre établissements d'une même grande région ;
- le domaine d'information et de compétences du gouvernement des universités doit pouvoir concerner tout leur territoire scientifique, administratif et financier ;
- les membres des trois conseils institutionnels des universités devraient recevoir une formation pour être aidés dans leur fonction ;
- l'accent doit être mis sur l'organisation des services administratifs et techniques et les établissements doivent se doter d'une gestion efficace, en convenant entre eux des indicateurs adéquats. Ceci implique qu'ils créent les instruments d'information et d'analyse statistique indispensables à la qualité des choix qu'ils doivent faire.

# RENOUVELLEMENT DU COMITE NATIONAL D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL

Le Conseil des Ministres, en sa séance du 19 mai 1993, a procédé à la nomination du nouveau président et des nouveaux membres du Comité National d'Evaluation.

M. René MORNEX, professeur de médecine à l'Université Lyon I, est nommé président du CNE.

## Les personnalités suivantes sont nommées :

### - Au titre de représentants de la Communauté scientifique

M. Jean CLUZEL, sénateur de l'Allier, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques,

M. François DAGOGNET, professeur de philosophie, Université Paris I,

M. Henri DURANTON, professeur de biologie, ancien président de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, membre de l'Académie des sciences,

M. Robert FLAMANT, professeur de médecine, Université Paris XI Kremlin Bicêtre, directeur de l'Institut Gustave Roussy,

M. Raymond LEGEAIS, professeur de droit privé, Université de Poitiers, ancien président de l'Université de Poitiers,

M. Maurice MAURIN, professeur de chimie, Université Montpellier II,

M. Jean RICHARD, archiviste-paléographe, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres,

### - Au titre des personnalités qualifiées par leur compétence en matière d'économie et de recherche

M. Claude CAMBUS, secrétaire national de la Confédération

française CFE-CGC, membre du Conseil Economique et Social,

M. Yves CHAIGNEAU, secrétaire général de l'Institut des Sciences mathématiques et économiques appliquées, président de la section du travail du Conseil Economique et Social,

M. Pierre GILSON, vice-président de la CGPME, président de la commission sociale de la CGPME, membre du Conseil Economique et Social.

## Poursuivent leur mandat jusqu'en 1995 :

M. Jean ANDRIEU, président de la section des affaires sociales du Conseil Economique et Social,

M. Jean DIDIER, professeur de géologie, Université de Clermont-Ferrand II,

M. Jean-Marie MAYEUR, professeur d'histoire, Université Paris IV,

M. Bernard MENASSEYRE, Conseiller-maître à la Cour des Comptes,

M. Marcel PINET, Conseiller d'Etat,

M. Jean VINCENS, professeur de sciences économiques, Université de Toulouse I, vice-président du Comité National d'Evaluation.

La première réunion du nouveau Comité a eu lieu le 10 juin 1993. Elle a été honorée de la présence de François Fillon, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, accompagné de Claude Le Brun, conseiller technique au Cabinet, chargé de l'enseignement supérieur.

## **A PARAITRE :**

### Juin - septembre 1993

- L'Université de Haute Alsace et l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
- L'Université Pierre Mendès France - Grenoble II
- L'Université Paris IX - Dauphine
- L'Université d'Orléans
- L'Université de Franche Comté et l'ENSM de Besançon
- L'Université de Metz
- L'Université de Poitiers et l'ENSMA de Poitiers

### Septembre 1993 - janvier 1994

- L'Université de Perpignan
- L'Université Montpellier II

- L'Ecole National Supérieur de Chimie de Montpellier
- L'Université de Tours
- L'Université Aix - Marseille II
- L'Université Strasbourg III
- L'Université Parix XIII-Villetanneuse

### Evaluations nouvelles (1993-1994)

- L'Université Aix - Marseille III
- L'Université Bordeaux II
- L'Université Clermont - Ferrand I
- L'Université Clermont - Ferrand II
- L'Université Stendhal Grenoble III
- L'Université Nancy II
- L'Institut National Polytechnique de Toulouse
- L'Université Toulouse I
- L'Université Toulouse III